

## DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE

---

Retour formulaire par courrier : Ville de Le Port - Direction des Infrastructures

Retour formulaire par e-mail : [courrier@ville-port.re](mailto:courrier@ville-port.re)

*(Cette demande devra parvenir à la direction Infrastructures dans un délai de 2 mois avant le début des travaux lorsque ceux-ci sont prévisibles, 1 mois dans le cas contraire)*

---

**Bénéficiaire : (Service ou concessionnaire)**

**Adresse complète**

**N° dossier :**

**Personne à contacter : (Nom et prénom)**

**E-mail :                    Téléphone bureau/portable :**

---

**Commune (lieu des travaux)**

En agglomération

Hors agglomération

Electricité

Télécom

Adduction

Assainissement

Pose de conduite

Tranchée sous accotement

Branchement

Tranchée sous chaussée (longitudinale)

Extension de réseau

Tranchée sous chaussée (transversale)

Autre

Demande de constat / Etat des lieux par le pétitionnaire

**Observations complémentaires :**

---

**Période envisagée pour les travaux : (date du/au)**

**Travaux déjà inscrits au programme annuel de coordination de la commune :**

OUI     NON

**Travaux coordonnés avec d'autres :**

OUI     NON

**Intervenant/Entreprise chargée des travaux : (coordonnées précises et référent)**

---

**Pièces jointes obligatoires :**

- Plan de situation
- Plan de détail
- Note explicative

**Date :**

**Signature et cachet :**

*Attention : La présente formalité ne dispense pas l'exécutant de souscrire une demande d'arrêté de circulation auprès du Maire de la commune. Cela, dans le cas où les travaux nécessitent la prise d'un arrêté de circulation. (Stationnement interdit, feux alternés, ...)*

### REPONSE A LA DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE

#### INSTRUCTION DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

- 
- ❖ Constat / Etat des lieux fait le : \_\_\_\_\_ et annexé au présent accord
  - ❖ Constat d'achèvement fait le :
    - ✓ Avec réserve
    - ✓ Sans réserve
- 

#### Prescriptions générales :

L'exécution des travaux sera conforme au Règlement de Voirie de Le Port, applicable sur le réseau routier communal, disponible en téléchargement sur Internet : <https://www.ville-port.re>

#### Prescriptions spécifiques

---

Fait à Le Port le,

Le Directeur Général des Services Techniques :